

CHARTRE DE L'ADHÉRENT

La MJC d'Auzielle est une association d'éducation populaire, loi 1901.

Ses missions et valeurs

- Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes.
- Permettre au plus grand nombre d'accéder aux loisirs et à la culture
- Animer un lieu d'expérimentation et d'innovation sociale.
- Encourager l'initiative, la responsabilité et la pratique citoyenne.

ETRE ADHERENT, C'EST :

- Bénéficier des activités et de tarifs préférentiels pour les animations de la MJC.
- Contribuer au fonctionnement de l'association.
- Participer à la vie démocratique de la Maison des Jeunes et de la Culture.
- Avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de la MJC.
- Assister à l'assemblée générale.
- S'impliquer dans le CA et de prendre des décisions pour la MJC
- L'adhésion permet également d'être couvert par une assurance pendant les activités de la MJC.

RESPECT

Chaque adhérent s'engage à respecter les statuts, la charte et le règlement intérieur de la M.J.C et en particulier :

- s'inscrire au bureau de la MJC avant de pratiquer une activité,
- prévenir l'intervenant en cas d'absence,
- aider l'intervenant à exercer son activité dans les meilleures conditions :
aménagement et rangement de la salle dans le cadre des mesures sanitaires mises en place.
- respecter le matériel.

TOLERANCE

DROIT A LA DIFFERENCE

La tolérance est un bien précieux qui doit être préservé en toutes circonstances.

La MJC est ouverte à tous, sans discrimination.

Chaque adhérent s'engage à respecter les principes de laïcité et tout un chacun dans sa différence.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

La MJC est très attentive au respect de la liberté d'expression.

Chaque adhérent s'engage à participer aux débats d'idées dans un esprit de créativité, d'initiative, d'innovation et d'expérimentation.

Date et signature précédées de la mention manuscrite : « lu et approuvé »